RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Arrêté portant permis de stationnement (travaux)
N° T84/2025

Le Maire de la ville de Corneilla-del-Vercol

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le marché public : « Rénovation, extension et mise en accessibilité PMR de la Salle des Fêtes »
Vu la demande de l'entreprise TP 66, titulaire du marché lot 14 VRD, qui doit intervenir devant la salle des fêtes en occupant temporairement le domaine public **8 Place de la République** ;
Vu l'arrêté n° T63/2025 portant permis de stationnement en date du 25/05/2025 ;

Considérant que les travaux ne sont pas terminés au 27/06/2025 ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1 – Du 28 juin 2025, 8h00 au 11 juillet 2025, 18h00, l'entreprise TP 66 est autorisée à procéder aux travaux de VRD, au niveau du 8 Place de la République.

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- stationnement : interdiction de stationnement sur toute l'emprise du chantier des 2 côtés de la voie au niveau du 8 Place de la République ;
- sécurité : l'accès aux piétons est interdit sur le trottoir devant la salle des fêtes.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ELNE et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
Notification sera faite à l'entreprise TP 66.

Fait à CORNEILLA DEL VERCOL, le 27 juin 2025

Le Maire,

MAIRIE DE CORNEILLA DEL VERCOL * 66200 *

Christophe MANAS